



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13 octobre 2022

ÉLECTIONS

Élection des juges consulaires des chambres commerciales des tribunaux judiciaires de Metz, Sarreguemines et Thionville

Les collègues électoraux des chambres commerciales des tribunaux judiciaires de Metz, Sarreguemines et Thionville sont convoqués par arrêté préfectoral du 10 octobre 2022 en vue de l'élection des juges consulaires le 24 novembre 2022 (1er tour) et, s'il y a lieu, le 7 décembre 2022 (2ème tour).

Les postes à pourvoir sont de :

- 10 à Metz ;
- 1 à Sarreguemines ;
- 1 à Thionville.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous auprès de la préfecture de la Moselle – B.P. 71014 – 57034 METZ CEDEX – (bureau n° 107) via l'adresse pref-elections@moselle.gouv.fr et venir y déposer leur formulaire de candidature jusqu'au vendredi 4 novembre 2022 à 18h00. Leur candidature est valable pour les deux tours de scrutin.

Le formulaire de candidature est disponible sur le site de la préfecture de la Moselle, à l'adresse suivante :

<https://www.moselle.gouv.fr/content/download/26863/181957/file/Formulaire%20d%C3%A9claration%20candidature%202022.pdf>

Les mandats sollicités sont de deux ans pour les candidats n'ayant jamais exercé de fonction de juge consulaire et de quatre ans pour les autres candidats.

Ce scrutin se déroule uniquement par correspondance. Le préfet adressera aux électeurs, douze jours au moins avant la date du dépouillement du premier tour de scrutin, le matériel de vote.

Les enveloppes de retour de votes doivent impérativement parvenir par voie postale au plus tard la veille du scrutin à 18 heures, soit le mercredi 23 novembre 2022.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07
Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle